



**Syndicat intercommunal
d'alimentation
en eau potable
de la Haute Vallée
de la Creuse**
CLAIRVAUX, CROZE, FELLETIN

Hôtel de Ville
12 place Charles-de-Gaulle
23500 FELLETIN
Tél 05 55 66 51 11
Fax 05 55 66 46 62
contact@felletin.fr
www.felletin.fr

MARCHE PUBLIC DE SERVICES PROCÉDURE ADAPTÉE

AU SENS DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Pouvoir adjudicateur
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Creuse

Objet du marché
Mise en place de périmètres de protection de captages : phase administrative post-D.U.P.

Remise de la candidature et de l'offre
Date limite de réception : 12 novembre 2010
Heure limite de réception : 12 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la réalisation de prestations de services liées à la phase administrative postérieure à la Déclaration d'Utilité Publique de la mise en place de périmètres de protection des captages du S.I.A.E.P. de la Haute Vallée de la Creuse.

Lieu(x) d'exécution : DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le syndicat dispose actuellement de 7 captages, situés sur les communes de Clairavaux, Saint Quentin la Chabanne, Feniers et Gioux, qui ont fait l'objet d'un arrêté de D.U.P. dont voici la liste :

- Abbas
- Bordes 1 – 2
- Gasnes
- Gasne Claire
- Patureaux 1G-2D
- Poulain
- Pré Nouveau

La procédure de protection de captage comprend 3 phases :

- 1) La réalisation et le suivi de l'étude préalable à la consultation de l'hydrogéologue agréé,
- 2) La réalisation du Dossier de Déclaration d'Utilité publique,
- 3) La mise en œuvre et le suivi de la phase administrative postérieure à la publication de l'arrêté préfectoral de D.U.P.

Les phases N° 1 et 2 sont terminées. Le présent marché consiste donc en la réalisation de la phase N°3.

1.3 - Décomposition de la consultation

Le présent marché est constitué d'un lot unique, comprenant 3 étapes successives:

- Etape 1 : Notification de l'arrêté préfectoral à tous les propriétaires des parcelles incluses dans les périmètres de protection des captages (ces courriers seront préparés par le bureau d'étude et transmis à la collectivité qui se charge de l'envoi).

- Etape 2 : Inscription des servitudes aux hypothèques (parcelles des différents périmètres de protection ainsi que celles relatives aux accès) :
 - Recherche des origines de propriété,
 - Inscription des servitudes aux hypothèques, hors frais postaux à la charge de la collectivité,
 - Traitement des rejets (informations cadastrales erronées, décès récents,...),

- Etape 3 : Inscription des servitudes au document d'urbanisme (suivi de leurs annexion) et demande de l'avis des domaines sur les parcelles à acquérir par la collectivité.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats sont autorisés à présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. En revanche, ils ne pourront se présenter à la fois comme candidats individuels et comme mandataires d'un ou de plusieurs groupements.

Dès lors que le candidat se présente sous forme d'un groupement conjoint, il lui appartient d'indiquer dans son offre le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché

Le présent marché est conclu pour la durée de réalisation de la prestation.

2.2 – Délais d'exécution

L'exécution du marché aura lieu durant l'exercice budgétaire 2011.

2.3 - Variantes et Options

Aucune variante, n'est autorisée.

La consultation est lancée sans option.

2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **240 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 - Mode de règlement et modalités de financement

Les prestations faisant l'objet de cette consultation seront financées sur les ressources propres du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Creuse.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation – Retrait ou demande de dossier

3.1 – Contenu du dossier

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation et cahier des charges (R.C.)
- Cadre d'acte d'engagement (A.E.)
- Le bordereau de prix unitaires (B.P.U)
- Copie des arrêtés préfectoraux de D.U.P.

La proposition devra faire apparaître le détail des tâches à effectuer, leur coût unitaire, conformément au tableau ci-joint. Les frais de notifications et d'inscriptions aux hypothèques seront directement réglés par la commune mais ils doivent toutefois être estimés dans la proposition.

3.2 – Retrait du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les candidats ont la possibilité de télécharger le règlement de la consultation et le dossier de consultation des entreprises dans son intégralité via le site de la Commune de Felletin, rubrique Marchés Publics : http://www.felletin.fr/?page_id=1273

S'ils n'ont pas la possibilité de retirer les documents par internet, les candidats peuvent les recevoir gratuitement par courrier ou courriel, sur demande écrite à l'adresse de demande des renseignements administratifs indiquée au présent règlement de la consultation.

Le dossier leur parviendra sous format papier ou numérique.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Dépôt des offres

Les offres, adressées à Madame la Présidente du S.I.A.E.P., seront envoyées, sous double enveloppe, par courrier recommandé avec AR ou remis en main propre contre un récépissé. La première enveloppe devra porter la mention : « CONSULTATION PPC » **avant le 12 novembre 2010 à 12 heures** à :

**Madame la Présidente du S.I.A.E.P. de la Haute Vallée de la Creuse
12 place Charles de Gaulle - 23500 FELLETIN**

Article 5 : Critères de jugement des offres

Les offres seront appréciées en fonction de leur valeur technique (15 points), du délai de réalisation (15 points), du savoir faire de l'entreprise (10 points) et du prix des prestations (20 points).

Article 6 : Présentation des offres

L'offre sera présentée sous la forme d'une convention accompagnée d'un dossier technique précisant les méthodes de travail employées et les qualifications de ceux qui les mettent en œuvre ainsi que le bordereau de prix, ci-joint, dûment complété. Elles seront accompagnées des références et des qualifications de l'entreprise.

Elles devront également comporter :

DC4 : Lettre de candidature

DC5 : Déclaration du candidat

DC6 : Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé

DC7 : Etat annuel des certifications reçus

Les modèles peuvent être téléchargés sur le site <http://www.colloc.bercy.gouv.fr/>, rubrique Marchés Publics.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 2 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

**S.I.A.E.P. de la Haute Vallée de la Creuse
Hôtel de Ville de FELLETTIN
12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETTIN**

M. Jean-Sébastien COMBE
Attaché territorial – Secrétaire Général des
services de la Ville de Felletin
Télécopie : 05 55 66 46 62
courriel: jean-sebastien.combe@felletin.fr

Renseignement(s) technique(s) :

**S.I.A.E.P. de la Haute Vallée de la Creuse
Hôtel de Ville de FELLETTIN
12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETTIN**

M. Jean-Philippe ROULLET-AUDY
Directeur du S.I.A.E.P.
Télécopie : 05 55 66 46 62
courriel: jpr@felletin.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 1 jour au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au présent cahier des charges sont communiqués aux concurrents le jour qui suit la réception de leur demande.

Article 8 : Délais et voies de recours

Le délai relatif au recours précontractuel auprès du Tribunal administratif de LIMOGES est fixé à 16 jours maximum, conformément aux dispositions de l'article 80 du CMP.

Le mercredi 3 novembre 2010 : document complémentaire fourni aux candidats à la demande de l'un d'eux > Etat parcellaire figurant dans l'étude préalable à la D.U.P.

ETAT PARCELLAIRE
CAPTAGES DE BOUCHERESSE ET CLAIRAUAUX

COMMUNE DE: CLAIRAUAUX

PERIMETRE DE PROTECTION EXISTANT

SECTION NUMERO PARCELLE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	CONTENANCE	NATURE	PERIMETRE CONCERNE
A11	Ministère de la Défense Direction des travaux du Génie Civil rue François Chenieux 87032 LIMOGES Cedex	ha a ca 73 20 70	Sol	IMMEDIAT

ETAT PARCELLAIRE
CAPTAGE DE MENDRIN POINTE ROUGE

COMMUNE DE: CLAIRAUAUX

PERIMETRE DE PROTECTION EXISTANT

SECTION NUMERO PARCELLE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	CONTENANCE	NATURE	PERIMETRE CONCERNE
B25	Ministère de la Défense Direction des travaux du Génie Civil rue François Chenieux 87032 LIMOGES Cedex	ha a ca 208 03 10	Sol	IMMEDIAT

ETAT PARCELLAIRE
CAPTAGE D'ABAT

COMMUNE DE: CLAIRAUAUX

PERIMETRE DE PROTECTION EXISTANT

SECTION NUMERO PARCELLE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	CONTENANCE	NATURE	PERIMETRE CONCERNE
AS 91	Mme JAESCHKE Georges née PATAUD Dominique 75 avenue Auvergne 23200 AUBUSSON	9 75	Pacage	IMMEDIAT
AS 98	SIAEP Haute Vallée de la Creuse DDAF Cité Administrative, BP 147 23000 GUERET	ha a ca 10 0	Pacage	IMMEDIAT
AS 100	SIAEP Haute Vallée de la Creuse DDAF Cité Administrative, BP 147 23000 GUERET	23 60	Landes	IMMEDIAT
AS 102	SIAEP Haute Vallée de la Creuse DDAF Cité Administrative, BP 147 23000 GUERET	36 40	Landes	IMMEDIAT
AS 104	SIAEP Haute Vallée de la Creuse DDAF Cité Administrative, BP 147 23000 GUERET	3 15	Taillis simple	IMMEDIAT
AS 97	SIAEP Haute Vallée de la Creuse DDAF Cité Administrative, BP 147 23000 GUERET	3	Sols	Regard
AS 92	SIAEP Haute Vallée de la Creuse DDAF Cité Administrative, BP 147 23000 GUERET	6 80	Bois résineux	

**ETAT PARCELLAIRE
CAPTAGE DE GASNE CLAIRE**

MUNE DE: FENIERS

PERIMETRE DE PROTECTION EXISTANT

NUMERO PARCELLE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	CONTENANCE	NATURE	PERIMETRE CONCERNE
1391	SIAEP Haute Vallée de la Creuse DDAF Cité Administrative, BP 147 23000 GUERET	ha a ca 15 00	Pature	IMMEDIAT
1393	SIAEP Haute Vallée de la Creuse DDAF Cité Administrative, BP 147 23000 GUERET	18 75	Landes	IMMEDIAT
1395	SIAEP Haute Vallée de la Creuse DDAF Cité Administrative, BP 147 23000 GUERET	9	Pature	Regard de jonction

**ETAT PARCELLAIRE
CAPTAGE DE POULAIN**

MUNE DE: GIOUX

PERIMETRE DE PROTECTION EXISTANT

NUMERO PARCELLE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	CONTENANCE	NATURE	PERIMETRE CONCERNE
197	Commune de GIOUX Mairie 23 500 GIOUX	ha a ca 34 90	Landes	IMMEDIAT
174	Commune de GIOUX Mairie 23 500 GIOUX	ha a ca 80	Sol	Regard

**ETAT PARCELLAIRE
CAPTAGE DES BORDES**

MUNE DE: SAINT-QUENTIN LA CHABANNE

PERIMETRE DE PROTECTION EXISTANT

NUMERO PARCELLE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	CONTENANCE	NATURE	PERIMETRE CONCERNE
15 a	Commune de FELLETIN Mairie 23 500 FELLETIN	ha a ca 36 77	Landes	IMMEDIAT
15 b	Habitants du hameau des Bordes Mairie 23 500 SAINT QUENTIN LA CHABANNE	ha a ca 10 53	Landes	IMMEDIAT
15 c	M. GRANDEAU Claude Chalres 23 600 SOUMANS	ha a ca 1 35	Landes	IMMEDIAT
15 d	M. LABASSE François 35 av. Gambetta 83 400 HYERES	ha a ca 2 85	Landes	IMMEDIAT
15 e	Habitants du hameau des Bordes Mairie 23 500 SAINT QUENTIN LA CHABANNE	16 37	Landes	IMMEDIAT
15 a	SC Forestière des Bordes Le Bourg 23 500 SAINT QUENTIN LA CHABANNE	59 77	Landes	Regard

MAR 2005

100

**ETAT PARCELLAIRE
CAPTAGE DES PATUREAUX**

COMMUNE DE: SAINT-QUENTIN LA CHABANNE

PERIMETRE DE PROTECTION EXISTANT

SECTION NUMERO PARCELLE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	CONTENANCE	NATURE	PERIMETRE CONCERNE
AI 71	Commune de FELLETIN Mairie 23 500 FELLETIN	ha a ca 44 00	Bois Taillis	IMMEDIAT
AI 8	Commune de FELLETIN Mairie 23 500 FELLETIN	ha a ca 69 50	Bois Taillis	IMMEDIAT
AI 66	Commune de FELLETIN Mairie 23 500 FELLETIN	ha a ca 8 00	Bois Taillis	Chemin et Regard
AI 70	Commune de FELLETIN Mairie 23 500 FELLETIN	ha a ca 58 00	Bois Taillis	IMMEDIAT

**ETAT PARCELLAIRE
CAPTAGE DE PRE-NOUVEAU**

COMMUNE DE: SAINT-QUENTIN LA CHABANNE

PERIMETRE DE PROTECTION EXISTANT

SECTION NUMERO PARCELLE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	CONTENANCE	NATURE	PERIMETRE CONCERNE
AH 34	Commune de FELLETIN Mairie 23 500 FELLETIN	ha a ca 35 50	Landes	IMMEDIAT
AH 33	Commune de FELLETIN Mairie 23 500 FELLETIN	1 16	Sol	Regard

**ETAT PARCELLAIRE
CAPTAGE DE LOUZELERGUE**

COMMUNE DE: CLAIRVAUX

PERIMETRE DE PROTECTION EXISTANT

SECTION NUMERO PARCELLE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	CONTENANCE	NATURE	PERIMETRE CONCERNE
C 2 2	Ministère de la Défense Direction des travaux du Génie Civil rue François Chenieux 87032 LIMOGES Cedex	ha a ca 48 09 10	Sol	IMMEDIAT
C 1 1	Ministère de la Défense Direction des travaux du Génie Civil rue François Chenieux 87032 LIMOGES Cedex	ha a ca 95 02 20	Sol	IMMEDIAT

**ETAT PARCELLAIRE
CAPTAGE DES GASNES**

COMMUNE DE: CLAIRVAUX

PERIMETRE DE PROTECTION EXISTANT

SECTION NUMERO PARCELLE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	CONTENANCE	NATURE	PERIMETRE CONCERNE
AO 9	Mme POINTILLAT Raymonde 8 rue Degas 93 200 GAGNY	ha a ca 51 49	Bois Taillis	IMMEDIAT

BORDEREAU DE PRIX

CANDIDAT :

DESCRIPTIF DES OPERATIONS	PRIX H.T.	DUREE D'EXECUTION
<p><u>Réalisation des procédures administratives Post – D.U.P. :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Notification de l'arrêté préfectoral à tous les propriétaires des parcelles incluses dans les périmètres de protection des captages (ces courriers seront préparés par le bureau d'étude et transmis à la collectivité qui se charge de l'envoi)• Inscription des servitudes aux hypothèques (parcelles + accès) : <p>-Recherche des origines de propriété</p> <p>-Inscription des servitudes aux hypothèques, hors frais postaux à la charge de la collectivité</p> <p>-Traitement des rejets (informations cadastrales erronées, décès récents,...)</p> <p>Inscription des servitudes au document d'urbanisme</p> <p>Demande de l'Avis des Domaines</p>		
TOTAL PHASE POST D.U.P.		

ACTE D'ENGAGEMENT

DC8

En cas de candidature groupée, remplir un seul acte d'engagement pour le groupement. Il peut être transmis par voie électronique. L'offre est rédigée en français.
Le candidat remplit un imprimé pour chaque variante ou option.

Cet acte d'engagement correspond:

- au(x) lot(s) de la procédure de passation du marché ou de l'accord cadre suivants :.....
- à tous les lots de la procédure de passation du marché ou de l'accord cadre
- au marché global/ à l'ensemble de l'accord-cadre (*cas des marchés non allotis*)
- à l'offre de base ; à l'option suivante :
 à la variante suivante :

A - Procédure et forme du marché/de l'accord cadre

DC8

- Marché public – **procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics**
- Accord-cadre
- Marché subséquent à un accord cadre

B - Identification de l'acheteur

DC8

S.I.A.E.P. de la Haute Vallée de la Creuse
Hôtel de Ville de FELLETIN
12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché/de l'accord-cadre :

Madame Renée NICOUX, Présidente du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Haute Vallée de la Creuse

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

Madame la Présidente du S.I.A.E.P. de la Haute Vallée de la Creuse
Hôtel de Ville de FELLETIN
12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN

M. Jean-Sébastien COMBE

Attaché territorial – Secrétaire Général des services de la Ville de Felletin

Télécopie : 05 55 66 46 62

courriel: jean-sebastien.combe@felletin.fr

■ Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :

M. le Trésorier de Felletin – Gentioux – Pigerolles
27 Grande Rue
23500 FELLETIN

M. Grégory FERINGAN
Inspecteur du Trésor Public – Chef de Poste

■ Imputation budgétaire :

C - Délai de paiement

DC8

Le délai maximum de paiement, sur lequel l'acheteur s'engage, est de TRENTE (30) jours.

D - Engagement du candidat

DC8

D1. Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.
- agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*

OU, s'il s'agit d'un groupement

- agissant en tant que membre du groupement
 - groupement solidaire
 - groupement conjoint

identifier chacun des membres du groupement en indiquant le nom, l'adresse :
Indiquer le nom et l'adresse du mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations

OU

- agissant en tant que mandataire habilité à signer l'offre du groupement par l'ensemble de ses membres ayant signé le document d'habilitation en date du.....
 - groupement solidaire
 - groupement conjoint
 - mandataire solidaire
 - mandataire non solidaire

D2. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché/de l'accord cadre),

- Je m'engage, sur la base de mon offre
- J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement
- L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement
(cocher la case correspondante)

et conformément aux documents susmentionnés, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous¹:

Cette offre, exprimée en euros, porte **sur le marché suivant** :

■ **Objet du marché**

Mise en place de périmètres de protection de captages : phase administrative post-D.U.P.

■ **Montant de l'offre**

Montant hors TVA²

Taux de la TVA³

Montant TTC³

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

D3. Compte (s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

D4. Avance:

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui

Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale : (articles 89 et 90 du code des marchés publics)

Demande (obligatoire si l'avance est supérieure à 30%)

Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

D5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de _____ jours à compter de :

la date de notification du marché

la date de notification de l'ordre de service

la date de début d'exécution prévue par le marché lorsqu'elle est postérieure à la date de notification

D6. Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence

A, le

Signature du candidat

¹ Si les prix doivent prendre la forme d'une liste, créer une annexe financière

² Le montant du marché qui comporte des prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence (cf rubrique 12.1 de l'AAPC)

³ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation

La présente offre est acceptée :

- en ce qui concerne la totalité du marché global ou, en cas de marché alloti, la totalité des lots
- en ce qui concerne les lots ci-après seulement :
(indiquer les lots pour lesquels le candidat est retenu)

pour un montant total de : (HT)

..... A : , le
Signature (l'acheteur)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

⁴ Date et signature originales.

G. Nantissement ou cession de créances⁵

DC8

(Conformément à l'article 106 du code des marchés publics, il est possible d'utiliser soit une copie de l'original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme au modèle figurant en annexe à l'arrêté du 28 août 2006)

■ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché global dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

4 La partie des prestations est égale à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire (si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement (article 106 du code des marchés publics) :

A , le
Signature

6

■ **Modification(s) ultérieure(s) au contrat de sous-traitance** (A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée/portée à (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres) :

.....
.....
.....

Montant initial :

- Ramené à :

Ou - Porté à :

A , le
Signature

⁵ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

⁶ Date et signature originales